

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES**

**« SWING »**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« FCPR SWING »**

**OBJET : Rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,**

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport d'audit sur les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » arrêtés au 31 décembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

**Le Commissaire aux Comptes  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE  
Mohamed HZAMI**





F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 mai 2021

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« FCPR SWING »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

*Rapport sur l'audit des états financiers*

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « SWING » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **26.386.594 DT** et une valeur liquidative égale à **1.055,464 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « SWING » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «**SWING**» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «**SWING**» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque «**SWING**» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «**SWING**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque «**SWING**».

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne :***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par

la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « SWING ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2020.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Mohamed HZAMI**



**ANNEXE 1**  
**BILAN**  
Exercice clos le 31 décembre 2020  
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	31/12/2020	31/12/2019
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>16 948 981</b>	<b>26 972 450</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		17 933 840	22 284 247
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(2 749 047)	2 724 590
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>15 184 793</b>	<b>25 008 837</b>
Obligations et valeurs assimilées		0	1 034 410
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	(479 030)
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>0</b>	<b>555 380</b>
Autres valeurs		1 600 025	1 325 025
Plus ou moins-values des autres valeurs		164 163	83 208
<b>c - Autres valeurs</b>		<b>1 764 188</b>	<b>1 408 233</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>9 289 776</b>	<b>4 025</b>
a - Placements monétaires		9 036 220	0
b - Disponibilités		253 556	4 025
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>72 000</b>	<b>34 387</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>125 652</b>	<b>104 075</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 436 409</b>	<b>27 114 937</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>38 069</b>	<b>159 984</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>11 746</b>	<b>59 479</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>49 815</b>	<b>219 463</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>25 832 175</b>	<b>27 660 609</b>
a - Capital		25 012 500	25 012 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		819 675	2 648 109
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>554 419</b>	<b>(765 134)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(765 134)	(898 170)
b- Sommes distribuables de l'exercice		1 319 553	133 036
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 386 594</b>	<b>26 895 475</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>26 436 409</b>	<b>27 114 937</b>

**ANNEXE 2**  
**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2020**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	31/12/2020	31/12/2019
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>1 875 986</b>	<b>684 388</b>
a- Dividendes		1 645 078	530 234
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		230 908	154 154
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	93 578	71 371
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 969 564</b>	<b>755 759</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	608 759	589 301
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 360 805</b>	<b>166 457</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	<b>CH 2</b>	41 252	33 422
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 319 553</b>	<b>133 036</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 319 553</b>	<b>133 036</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		250 025	892 817
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(2 078 459)	408 681
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(508 881)</b>	<b>1 434 534</b>



**ANNEXE 3**  
**Etats de variation de l'actif net**  
 Exercices clos le 31 décembre 2020  
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		(508 881)	1 434 534
a - Résultat d'exploitation		1 319 553	133 036
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		250 025	892 817
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(2 078 459)	408 681
d - Frais de négociation de titres			
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
a- Souscriptions libérées		0	0
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		(508 881)	1 434 534
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>			
a- en début d'exercice		26 895 475	25 460 941
b- en fin d'exercice		26 386 594	26 895 475
<b><u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
<b>PART A Souscrits et libérées</b>			
a- en début d'exercice		25 000	25 000
b- en fin d'exercice		25 000	25 000
<b>PART B Souscrits</b>			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		1 055,464	1 075,819
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		0	0
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		-1,89%	5,63%

## **1 – PRESENTATION DU FCPR SWING**

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2018 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 25.012.500 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – Exercice social**

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2020, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Total au 31.12.2020	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% Du capital de l'émetteur
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>							
EXCEL FISH S.A (a)	1 500 000	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
HERBIOTECH AROMA (b)	1 500 000	150 000	1 500 000	1 367 042	2 867 042	10,87%	41,81%
MITIGAN (c)	650 025	5 710	650 025	63 700	713 725	2,70%	16,67%
SILIREND (d)	1 500 000	150 000	1 500 000	(429 802)	1 070 198	4,06%	24,97%
COTUPLAST (e)	3 000 016	57 604	3 000 016	(2 250 012)	750 004	2,84%	31,58%
SOPRACO	3 000 029	112 800	3 000 029	0	3 000 029	11,37%	66,67%
ENOVA ROBOTICS	2 733 645	65	2 733 645	0	2 733 645	10,36%	18,21%
Tunisie Fresh season	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000	13,26%	25,00%
MITIGAN CIB	100	1	100	25	125	0,00%	0,00%
VALOFISH	25	5	25	0	25	0,00%	0,00%
SPTK	100 000	10 000	100 000	0	100 000	0,38%	1,54%
STIP	450 000	405 405	450 000	0	450 000	1,71%	3,05%
<b>Sous-total</b>	<b>17 933 840</b>		<b>17 933 840</b>	<b>(2 749 047)</b>	<b>15 184 793</b>		
<b>Autres valeurs, avances en comptes courants associées</b>							
HERBIOTECH AROMA (c)	500 000		500 000	0	500 000	1,89%	
MITIGAN	650 025		650 025	164 163	814 188	3,09%	
SOPRACO	450 000		450 000	0	450 000	1,71%	
<b>Sous-total</b>	<b>1 600 025</b>		<b>1 600 025</b>	<b>164 163</b>	<b>1 764 188</b>		
<b>Total</b>	<b>19 533 865</b>		<b>19 533 865</b>	<b>(2 584 884)</b>	<b>16 948 981</b>		

- (a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (b) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau de la dernière opération de cession portant sur un bloc de 37,5% du capital et ce pour 900.000 \$.
- (c) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau la dernière opération d'augmentation du capital.
- (d) La dépréciation est déterminée par rapport à la valeur mathématique des titres.
- (e) Les titres COTUPLAST, ainsi que les obligations convertibles en actions, sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

#### AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
a - Placements monétaires	9 036 220	0
b - Disponibilités	253 556	4 025
<b>Total</b>	<b>9 289 776</b>	<b>4 025</b>

#### AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 253.556 DT.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
AMEN BANK	253 556	4 025
<b>Total</b>	<b>253 556</b>	<b>4 025</b>

#### AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts à recevoir	72 000	32 000
Jetons de présence	0	2 387
<b>Total</b>	<b>72 000</b>	<b>34 387</b>

#### AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	125 652	104 075
<b>Total</b>	<b>125 652</b>	<b>104 075</b>

**PA 1 - Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	23 789	121 427
Rémunération du dépositaire à payer	14 280	38 557
<b>Total</b>	<b>38 069</b>	<b>159 984</b>

**PA 2 - Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 482	10 270
Redevance CMF	300	250
Retenue à la source à payer	839	48 599
CAPSA capital Partner.	115	360
Agios	10	0
<b>Total</b>	<b>11 746</b>	<b>59 479</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Capital libérée au 31 Décembre 2019</b>	<b>27 660 609</b>
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>0</b>
<b>Montant Parts A libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>(1 828 434)</b>
Frais de négociation	250 025
Différences d'estimation (+/-)	(2 078 459)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
<b>Capital au 31 décembre 2020</b>	<b>25 832 175</b>
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>-1,892%</b>



## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 1.875.986 DT, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes «BK FOOD »	1 628 199	401 474
Dividendes « GENERALE ASSISTANCE »	16 879	128 760
Jetons de présence.	4 787	4 787
Revenus des comptes courants associés	220 640	126 725
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	5 481	22 642
<b>Total</b>	<b>1 875 986</b>	<b>684 388</b>

### PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 93 578 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Type de placement	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	44 459	32 711
Intérêts sur placement en compte à terme.	40 377	31 231
Intérêts compte ISTITHMAR	0	2 748
Intérêts sur dépôt a vu	8 742	4 681
<b>Total</b>	<b>93 578</b>	<b>71 371</b>

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	594 478	576 461
Rémunération du dépositaire	14 280	12 840
<b>Total</b>	<b>608 758</b>	<b>589 301</b>

## CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes.	10 694	12 240
Redevance CMF.	319	302
Honoraire due diligence	132	14 699
Autres frais	30 107	6 181
<b>Total</b>	<b>41 252</b>	<b>33 422</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	79	30
Charges de gestion des placements	24	24
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>54</b>	<b>7</b>
Autres produits		
Autres charges	2	1
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>53</b>	<b>6</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>53</b>	<b>6</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	10	36
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(83)	16
Frais de négociation	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(73)</b>	<b>52</b>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(20)	57
Résultat non distribuable de l'exercice	33	106
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	33	106
Distribution de dividende	0	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 055,464</b>	<b>1 075,819</b>

### 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
  - Contrôler les avoirs existants en effectuant un recouplement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
  - Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
  - S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
  - Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
  - Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
  - En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.
- En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence**

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.